COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

T +33(0)390214895 www.coe.int/congress congress.com@coe.int

Réf. CG-PR 003 (2011)

La démocratie territoriale au cœur des priorités de la présidence ukrainienne du Comité des Ministres

Strasbourg, 16.05.2011 - Lors de sa réunion à Antalya (Turquie), le 13 mai 2011, le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'est félicité des priorités présentées par la nouvelle présidence du Comité des Ministres qui soulignent l'importance de la démocratie territoriale en Europe.

« Les priorités présentées par la présidence ukrainienne confirment la nécessité de renforcer le processus démocratique au niveau local et régional en Europe », a déclaré Keith Whitmore, Président du Congrès. « En tant que garant de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, notre Congrès est en première ligne pour contribuer à la mise en œuvre de cette priorité », a-t-il poursuivi « Nous devons, pour cela, poursuivre notre coopération et dialogue avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour améliorer la situation de la démocratie dans nos collectivités».

« Nous sommes également engagés à travailler aux côtés de la Conférence des Ministres responsables des pouvoirs locaux et régionaux, pour définir un agenda en commun afin de développer la démocratie dans les domaines où les gouvernements et les pouvoirs locaux peuvent et doivent unir leurs forces », a-t-il ajouté.

La présidence ukrainienne du Comité des Ministres a présenté ses priorités le 11 mai 2011. L'accent sera mis, en particulier, sur la mise en œuvre effective des principes d'autonomie locale dans les pays européens en mettant à profit le rôle normatif du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

***

La Charte européenne de l'autonomie locale est le premier traité international contraignant qui garantit les droits des collectivités et de leurs élus. Elle constitue ainsi un instrument juridique unique pour la défense de l'autonomie et de l'indépendance des collectivités territoriales en Europe, et représente une base pour le développement de la démocratie de proximité. Ouverte à la signature en 1985 et entrée en vigueur en 1988, la Charte a été ratifiée, à ce jour, par 45 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)